

LA POLITIQUE COMMERCIALE DE L'OCCIDENT : RESSORT INTIME DE LA PROSPERITE DES PAYS DU NORD.

SARA ENDENGELE MPELE
UNIVERSITE D'EBOLOWA (CAMEROUN)

ABSTRACT : The prosperity of northern countries in general and western countries in particular, is caused by western trade policy. This is a fundamental system that brings wealth to a country or region, primarily due to the dominance of comparative advantages by economic power concentrated in technology, financial services, engineering and aeronautics. These policies favor the importance of lowcost raw materials which allows them to capture the lion's share of wealth along the value chain. There is diplomacy and multilateral influence. The Western trading system derives its strength from its ability to shape the rules of global trade (WTO, IMF, World Bank) by negotiating regional or bilateral free trade agreements. These latter agreements are treaties imposed on developing countries. Trade policy contributes to growth and the fight against poverty. Thus, in the interests of developed countries, Western nations sign sustainable development agreements with developing countries. They also adopt the idea that trade liberalization does not automatically generate more growth or reduce poverty, especially when it is unilateral liberalization. Sustainable trade policy specifically grants poor countries the legal possibility of migration and also compensates at the level of international trade.

KEYWORDS : West, Northern countries, trade policy, prosperity and intimate spring.

1. INTRODUCTION

L'Occident désigne à la fois le côté où se couchent le soleil (Ouest) et un ensemble des pays partageant un héritage gréco-romain. Cette notion englobe généralement l'Europe de l'Ouest et les pays de l'Amérique du Nord (Etats-Unis, le Canada). Les pays occidentaux ceci étant les pays occidentaux en générale, ceux de l'Europe en particulier. Ils effectuent le commerce depuis la nuit des temps. Il est marqué par la traite négrière appelée le commerce triangulaire qui va du XVe siècle au XIXe siècle. Les puissances économiques européennes faisaient le commerce transatlantique pour alimenter les plantations coloniales américaines, sortir de la pauvreté et la vulnérabilité économique. Les européens venaient en Afrique pour acheter les esclaves en échange des armes à feu, de la poudre, des textiles et tissus, de l'alcool, des métaux et monnaies locales, notamment les manilles (bracelets en cuivre ou en bronze) et les cauris (petits coquillages utilisés comme monnaie) et sans oublier les objets de pacotille. Les occidentaux allaient en Amérique vendre ces esclaves. Le commerce prend corps au XIXe siècle à cause de la révolution industrielle ce qui conduit l'Occident au développement et surtout à la prospérité. D'où la colonisation de l'Afrique et de l'Asie qui leur permet de pérenniser le commerce interne et même externe et de rester des pays prospères. Ceci étant, pourquoi dit-on que la politique commerciale de l'Occident est un ressort intime à la prospérité des pays du Nord ? Comment s'effectue-t-elle (cette politique commerciale) ? Pour répondre à cette question, nous avons, sur le plan empirique, eu recours à la méthode historique, qui consiste à exposer les faits à la lumière d'une lecture (chronologique) des pratiques observées ou vécues sur le terrain. Sur le plan théorique, nous essayons de lire le phénomène au double prisme de l'ethnométhodologie d'Harold Garfinkel,¹ puis de la théorie de l'individualisme méthodologique de Raymond Boudon² qui met en lumière la « rationalité prédatrice »³ des divers acteurs, ceci, au travers des enjeux et des buts officiellement et officieusement poursuivis par ceux-ci. Dans un premier temps, nous évoquerons les facteurs de la politique commerciale de l'Occident, deuxièmement, nous allons nous attarder sur la contribution de la politique commerciale à la croissance et à la lutte contre la

¹ Lire Harold Garfinkel, *Arguments ethno-méthodologiques*, Paris, Ehess, 1967, P.48.

² Lire Raymond Boudon, *La logique du social*, Paris, PUF, 1979, P.123.

³ Le philosophe camerounais Lucien Ayissi en parle abondamment dans son ouvrage, *Gouvernance et Corruption* paru aux éditions l'harmattan en 2011, P.67.

pauvreté et troisièmement, nous insisterons sur les politiques d'accompagnement : politique du travail ou politique sociale.

2. LES FACTEURS DE LA POLITIQUE COMMERCIALE DE L'OCCIDENT.

Le commerce prend corps au XIX^e siècle avec la révolution industrielle qui a permis de trouver non seulement les débouchés pour les produits excédentaires et de chercher les matières premières pour les industries occidentales. Ce qui permet dès la fin du XX^e siècle aux pays occidentaux d'avoir une politique commerciale qui est le ressort intime de leur prospérité.

La domination des avantages comparatifs : Les puissances occidentales se concentrent historiquement sur les secteurs à très haute valeur ajoutée (technologie, services financiers, ingénierie, aéronautique), parallèlement, elles favorisent l'importance des matières premières à bas coût. Cette spécialisation asymétrique leur permet de capter la plus grande partie de la richesse tout au long de la chaîne de valeur. Il y a aussi la diplomatie et l'influence multilatérale. Le système commercial occidental tire sa force de sa capacité à façonner les règles du commerce mondiale (OMC, FMI, Banque Mondiale). En négociant les accords de libre-échange régionaux ou bilatéraux, les Etats Unis, l'Union Européenne et d'autres puissances occidentales ouvrent de nouveaux débouchés pour leurs multinationales tout en protégeant certains secteurs stratégiques (comme l'agriculture) par des mécanismes de subventions internes. Ce qui aboutit aux les accords de libre-échange asymétriques. Ces derniers sont des traités imposés aux pays en développement (comme ceux concluent par l'Union Européenne et ses partenaires africains) démantèlent souvent les barrières douanières locales, étouffant les industries.

L'expansion du commerce des services : Aux delà des biens physiques, les nations occidentales ont réorienté leur politique commerciale vers les services numériques, la propriété intellectuelle et les données. Ces secteurs immatériels génèrent d'immenses marges bénéficiaires et sont devenus le nouveau cœur battant de leur puissance économique. Sans oublier L'accès aux capitaux et la puissance financière sont importants. Ceci étant la maîtrise des marchés mondiaux permet aux pays occidentaux de financer les investissements massifs dans les infrastructures et la transition écologique. Les devises fortes (comme l'euro et le dollar) facilitent le commerce international, réduisent les coûts de transaction pour leur entreprises et renforcent leurs compétitivités.

L'innovation et le protectionnisme technologique : la prospérité occidentale découle directement de sa supériorité en matière de recherche et développement des politiques de droits de propriété intellectuelles strict, les pays occidentaux s'assurent des rentes de situation considérables. Ce qui entraîne l'ampleur des migrations, les conditions de vie des travailleurs dans les pays en développement jouent également un rôle, tout comme l'existence de réseaux entre migrants qui facilitent l'émigration d'autres personnes⁴. En principe, les personnes très qualifiées sont perçues comme plus susceptibles d'émigrer que les personnes non qualifiées. Ces dernières années, un grand nombre Il prouve même, dans un modèle économétrique pour l'ALENA, que les migrations des personnes ont d'abord augmenté avant de diminuer à long terme. Une multitude d'individus ont rejoint des pays industriels affichant une pénurie de main-d'œuvre, en particulier dans les domaines de l'information et de la communication (Banque Mondiale 2004 : 92). Cette émigration est toutefois problématique pour les pays en développement car elle entraîne des pertes de recettes fiscales et de manière générale assombrit les perspectives dans les pays d'origine (fuite des cerveaux). L'Afrique subsaharienne est particulièrement touchée ; 20 pour cent des personnes ayant suivi des études d'enseignement supérieur vivent entre-temps dans des pays de l'OCDE⁵. Les accords de libre-échange influencent certes les migrations, mais à l'inverse les migrations ont également un impact sur les flux commerciaux entre les pays d'origine et les pays d'accueil.

En règle générale, l'immigration se traduit par une hausse des exportations et surtout des importations du pays d'accueil. L'effet est encore renforcé lorsque les migrants sont très qualifiés. C'est le cas des pays d'origine et d'accueil qui sont très différents au plan linguistique et culturel. Ceci étant, les migrants peuvent davantage contribuer à l'ouverture des marchés compliqués de leur pays d'origine,⁶ par exemple lorsque leur langue est une langue rare ou lorsque la corruption, l'insécurité juridique et des institutions faibles entravent fortement le commerce ou les investissements. Les migrants apportent donc des compétences culturelles et technologiques qui peuvent contribuer à améliorer la productivité dans les pays d'accueil. Pour les pays d'origine, la diaspora s'avère souvent être une source importante non seulement de capitaux via les transferts de fonds rapatriés et les

⁴ Endengélé Mpélé Sara, « *L'émigration massive des femmes africaines en Occident au XX^e siècle leur présence efficace dans les pays d'accueil & participative en Afrique.* », EdkBooks, Allemagne, 2022, P.49.

⁵ <http://www.oecd.org> (Consulter la page le 24/03/ 2022)

⁶ <http://www.researchgate.net> (Consulté la page le 24/03/2022);

investissements mais aussi de savoir et de technologie⁷. Les migrations professionnelles peuvent donc, en principe, être dans l'intérêt commun des pays d'accueil et d'origine, mais il s'agit d'un sujet extrêmement sensible au plan politique. De plus ils instaurent les normes techniques environnementales et sanitaires rigoureuses qui agissent comme des barrières non tarifaires empêchant l'accès des pays en développement à leurs marchés.

Dans la réalité, la situation est tributaire des facteurs très variés ainsi que de l'interaction avec d'autres politiques, notamment des pays d'origine, donc de corrélations bien plus complexes. Le paradigme néoclassique reposant sur des hypothèses irréalistes, notamment celle d'un marché complet, ne convient pas pour expliquer la réalité. C'est ainsi que des mouvements migratoires plus récents de la pensée théorique relative au commerce extérieur ont montré qu'avec des postulats plus complexes, la recette facile selon laquelle la libéralisation du commerce, même unilatérale, peut dans tous les cas réduire les migrations, ne marche pas. Ainsi la théorie rejoint à nouveau mieux l'empirisme : nous avons constaté que l'ouverture économique d'un pays est une condition importante pour une croissance économique à long terme, néanmoins l'ouverture à d'autres pays peut entraîner une baisse de la production et de l'emploi dans certains secteurs en évinçant la production locale, et déclencher ou faciliter les migrations.

Dans les pays en développement, la situation est encore aggravée par le fait qu'ils ont, par le passé, protégé précisément les secteurs offrant un travail non qualifié, si bien que la libéralisation du commerce les touche de plein fouet ; des répercussions négatives sur les revenus et l'emploi ont ainsi pu être observées, surtout dans certains pays africains (Banque Mondiale 2005). Pour les opposants au commerce extérieur, la libéralisation du commerce détruit les marchés. Ce risque existe non seulement en cas de libéralisation unilatérale, telle qu'elle a été pratiquée dans les années 1980 dans le cadre des programmes d'ajustements structurels de la Banque Mondiale. Privées de perspectives économiques, des personnes partiraient tenter leur chance dans d'autres pays. Le risque de voir la production locale supplantée existe aussi avec les accords de libre-échange, quand les écarts de revenus sont très importants entre les pays concernés. C'est pour cela qu'en l'an 2000, l'Union européenne et les régions d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) avaient stipulé dans l'Accord de Cotonou il ne faut pas négocier un pur accord de libre-échange, mais des Accords de partenariat économique (APE) devant aller au-delà des purs accords commerciaux, contenir des mécanismes de protection et de contrôle spécifiques et tenir compte des objectifs de développement durable dans leur conception générale.

Comme le montrent des études récentes, la libéralisation du commerce, surtout entre pays industriels riches et pays en développement pauvres, avec une forte disparité de revenu, entraîne une augmentation des migrations à court terme, mais elle fait aussi apparaître à long terme de nouveaux flux commerciaux qui endiguent les migrations (ce que l'on appelle la « bosse migratoire » ou relation en « cloche »).⁸ L'ampleur du décalage dépend du niveau « d'avancée » technologique du pays industriel (par exemple, par rapport aux avantages de la production de masse) et du coût de l'ajustement au nouvel environnement résultant de l'accord de libre-échange dans le pays en développement.

3. LA CONTRIBUTION DE LA POLITIQUE COMMERCIAL A LA CROISSANCE ET A LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETE.

Les pays occidentaux utilisent les instruments de la politique commerciale (dont celle de l'UE) : La libéralisation du commerce peut certes contribuer à l'amélioration de la productivité, de la compétitivité et de la croissance, toutefois uniquement dans certaines conditions et en particulier si elle est intégrée dans un train de réformes plus important. Les instruments de la politique commerciale extérieure l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC), les accords de libre-échange bilatéraux et régionaux, les préférences commerciales unilatérales doivent en tenir compte et être aménagés de sorte à permettre des conditions de travail et de vie décentes. Cela nécessite d'intégrer les objectifs de développement durable dans la politique commerciale et d'améliorer les perspectives économiques, sociales et écologiques pour les populations pour contribuer ainsi à réduire la pauvreté⁹.
La contribution de la politique commerciale à la croissance et à la lutte contre la pauvreté : Les négociations

⁷Mashayekhi Mina, "Contribution of migrants to development: Trade, investment and development linkages", Genève, CNUCED, 2009 ; http://unctad.org/en/docs/emditctncd_01_en.pdf (page consultée le 24.09.2016).

⁸ Migration Hump : Edo Mahendra a établi une très belle présentation synoptique des différents modèles théoriques d'explication ,2014.

⁹ Endengélé Mpélé Sara, « L'émigration massive des femmes africaines en Occident au XXème siècle leur présence efficace dans les pays d'accueil & participative en Afrique. », EdkBooks, Allemagne, 2022, P. 53.

d'accords de libre-échange entre l'UE et les pays en développement pauvres en particulier doivent être préparées avec soin pour identifier la situation de départ ainsi que les opportunités et risques éventuels. Pour ce faire, l'Union Européenne utilise les évaluations de l'impact sur le développement durable (*Sustainability Impact Assessments*, SIA), des études qui tentent de répertorier les éventuels impacts d'accords avant leur conclusion. Néanmoins, jusqu'à présent cet instrument ne joue de fait aucun rôle dans la formulation du mandat de négociation de la Commission européenne ni dans le discours politique accompagnant les négociations. Pour pouvoir servir de base à un aménagement durable des accords de libre-échange, il faudrait le perfectionner et fondamentalement changer son mode d'utilisation.

La libéralisation du commerce doit avoir très rapidement un impact positif sur les revenus dans les pays concernés, et en particulier des effets positifs sur la population pauvre. Mais pour cela, il faut qu'au préalable les pays industriels et émergents ouvrent leurs marchés aux pays plus pauvres. Au sein de l'O.M.C, il a été décidé, dès 2005, d'un accès en franchise et sans quota pour les Pays les moins avancés (P.M.A), mais jusqu'à présent il n'a été pleinement mis en œuvre que par l'UE dans le cadre de son initiative « Tout sauf les armes ». Cette initiative relève du Système des préférences généralisées (SPG), qui facilite unilatéralement l'accès au marché communautaire pour tous les pays en développement. Des préférences commerciales supplémentaires doivent stimuler les pays qui respectent les conventions internationales dans le domaine du travail et de l'environnement (pays S.P.G.). En ce qui concerne les accords de libre-échange régionaux, seule l'U.E, encore une fois, a jusqu'à présent accordé à d'autres pays le plein et libre accès à son marché, à savoir aux régions ACP dans le cadre des APE. L'U.E.se montre toutefois moins généreuse dans les accords conclus avec d'autres pays plus concurrentiels comme le Vietnam ou les pays d'Afrique du Nord.

En outre, le maintien des subventions agricoles au sein de l'U.E (et dans d'autres pays industriels et émergents) complique l'accès aux marchés pour les pays tiers. Une autre étape importante pour aborder ce problème fondamental serait d'organiser un débat qui n'a malheureusement pas lieu à l'heure actuelle au sein de l'O.M.C sur les possibilités de limiter encore les subventions ayant des effets de distorsion sur les échanges. L'ouverture des marchés est toujours associée au risque d'évincement de la production locale par des partenaires commerciaux plus compétitifs. Il est possible de minimiser ce risque en tenant compte des structures et de la compétitivité des pays partenaires dans l'aménagement de la libéralisation du commerce. En principe, il faudrait que les pays plus faibles ouvrent leurs marchés dans un moindre périmètre et moins rapidement que le partenaire commercial plus fort (asymétrie).

Les APE constituent à nouveau un exemple positif puisqu'ils exigent une moindre ouverture des marchés de leurs régions partenaires 20 à 25 pour cent des lignes tarifaires restent durablement exclues de la libéralisation et que l'ouverture des marchés est progressive¹⁰ (étalement jusque sur 25 ans).Ce n'est qu'au moment de la mise en œuvre des accords de libre-échange que l'on peut voir si leur conception correspond réellement aux besoins des pays partenaires. C'est pour cela qu'il faut instaurer un suivi des impacts de la mise en œuvre pour pouvoir réagir rapidement face à tout nouveau problème. Il faut prévoir cette possibilité dans les règles de l'accord, y compris avec des clauses de protection et en laissant un espace politique suffisant. On en trouve quelques exemples dans les différents APE. Il existe ainsi la clause de protection dans l'APE des Caraïbes qui permet, avec davantage de flexibilité que dans la clause de protection de l'O.M.C., de réintroduire unilatéralement des droits de douane en faveur des pays des Caraïbes en cas de perturbations du marché. Ce qui sera absolument essentiel toutefois, ce sera la mise en place de systèmes de suivi fonctionnels intégrant les différents domaines de la société.

De tels systèmes sont prévus dans les APE et le débat sur la manière de les aménager a déjà commencé dans les Caraïbes. Les autres régions APE devraient commencer à développer des mécanismes de contrôle dès que possible après l'entrée en vigueur des accords. Il faut accompagner l'ouverture des marchés également par une politique de développement liée au commerce (aide pour le commerce) La libéralisation du commerce ne génère pas automatiquement plus de croissance ou ne réduit pas la pauvreté, surtout lorsqu'il s'agit d'une libéralisation unilatérale comme dans les années 1980 dans le cadre des programmes d'ajustements structurels. C'est justement dans les pays à faible capital humain et où les entreprises manquent d'expérience que, par le passé, les sociétés ont réagi à la concurrence des importations en réduisant leur production plutôt qu'en essayant d'améliorer leur efficacité et de préserver leur part de marché, comme la Banque mondiale a pu l'observer au début des années 2000 au Kenya, en Tanzanie et au Zimbabwe. En s'appuyant sur ce qui s'était passé dans les années 1990, la Banque mondiale en a conclu que l'ouverture des marchés devait être ancrée dans un train de réformes pour montrer des effets positifs.

¹⁰ David François, « *Relations économiques internationales La politique commerciale des grandes puissances face à la crise* », Les Editions S.T.H., Paris, P. 47.

De même, l'augmentation des exportations escomptée avec les accords de libre-échange n'intervient que lorsque certaines conditions sont réunies. Des freins importants, comme par exemple l'accès insuffisant à des crédits, des coûts de télécommunication ou d'électricité trop élevés pour la production, des infrastructures insuffisantes ou des difficultés à respecter les normes techniques et sanitaires constituent souvent des problèmes plus importants que les droits de douane pour prendre pied sur les marchés exigeants de l'exportation. C'est ainsi que presque toutes les histoires de réussite du passé ont implicitement ou explicitement soutenu les exportations et procédé aux réformes économiques, politiques et sociales requises ainsi que créé ou renforcé les institutions nécessaires¹¹.

La libéralisation du commerce fonctionne surtout quand elle intervient dans le cadre d'un train de réformes plus vaste qui permet de défendre l'idée d'intégrer en même temps des volets entiers de réformes dans les accords de libre-échange, comme par exemple les thématiques des services, des investissements, de la politique de concurrence, des commandes publiques, des droits du travail et des normes fondamentales du travail. L'Union européenne reprend tous ces sujets dans ses accords de libre-échange. Toutefois, cette approche est très controversée dans les APE. Certaines régions s'étaient opposées à ces nouvelles thématiques en se référant à leurs capacités de négociation insuffisantes. Seule la région des Caraïbes et non l'Afrique, a activement profité de cette possibilité en 2007, et intégré les nouvelles thématiques dans un accord global.

4. LES POLITIQUES D'ACCOMPAGNEMENT : POLITIQUE DU TRAVAIL OU POLITIQUE SOCIALE.

Les politiques d'accompagnement, comme la politique du travail ou la politique sociale, jouent également un rôle majeur pour offrir de nouvelles possibilités aux personnes qui se retrouvent au chômage du fait de l'augmentation des importations suite à la libéralisation du commerce. Les compétences pour préparer, négocier et mettre en œuvre les accords de libre-échange font souvent défaut aux pays en développement c'est le cas des pays d'Afrique. Cela vaut notamment pour les politiques d'accompagnement nécessaires, dont la mise en œuvre, par exemple dans les domaines de l'infrastructure, de l'éducation et de la protection sociale, s'associe à des charges financières élevées. La conquête de marchés étrangers entraîne des difficultés supplémentaires. Le début du programme de Doha pour le développement¹² a ainsi donné lieu à l'O.M.C et à l'O.C.D.E. à de vifs échanges sur le rôle important de l'aide pour le commerce. Le Japon, les institutions européennes, la Banque mondiale et l'Allemagne en quatrième positions ont les plus importants bailleurs de fonds de l'aide pour le commerce¹³.

La politique commerciale accorde des possibilités de migrations légales. En effet, il existe un lien très direct avec les migrations dans le domaine du commerce des services. Dans le cadre de l'Accord général de l'OMC sur le commerce des services (AGCS) en 1995, la fourniture de services par des personnes physiques a été définie comme l'un des quatre modes de fourniture de services (mode 4) permettant d'exporter des services. Depuis lors, la libéralisation des services fait partie intégrante de l'OMC et est souvent reprise également dans les accords de libre-échange¹⁴. La part du commerce international des services fournis par les personnes physiques est cependant inférieure à cinq pour cent, contre une part de 55 à 60 pour cent pour le mode 3, celui de la présence commerciale dans le cadre d'investissements directs étrangers¹⁵. En outre, le commerce sous le mode 4 est fortement concentré sur les services très qualifiés ou des services liés à des investissements (plus de 60 pour cent). Mais cela signifie que les P.M.A. n'ont guère la possibilité d'exporter sous le mode 4 puisqu'ils ne sont, en pratique, pas engagés dans le domaine des investissements directs étrangers. Or, la main-d'œuvre est justement souvent pour les P.M.A. le facteur qu'ils souhaitent faire jouer dans le commerce international. De plus, la fourniture de services par des personnes physiques soulève souvent de gros problèmes pratiques avec la délivrance de visas car le régime des visas n'est généralement pas adapté ni modifié en fonction des accords de libre-échange qui ont été conclus. Cet aspect a également fait l'objet de critiques de la part des pays africains aux pays occidentaux dans le cadre de l'APE. Une politique commerciale durable doit par conséquent accorder précisément aussi aux pays pauvres des possibilités légales de migration et compenser ainsi au niveau du commerce international le fait que les

¹¹ <https://www.documents.banquemondiale.org> (Banque Mondiale rapport annuel, 2005-Bilan de l'exercice) 10/12/2025.

¹² Le cycle de Doha, officiellement lancé en Novembre 2001, est un programme pour le développement ou un cycle de négociation qui devait au départ durer trois ans, effectué sous l'égide de l'O.M.C

¹³ <https://www.oecd.org>, 12/11/2025.

¹⁴ Pantz Dominique, « Institutions et politiques commerciales internationales », *Politique étrangère*, Sachwald, 1999, P. 24.

¹⁵ Panizzon Marion "Trade and Labor Migration: GATS Mode 4 and Migration Agreements", in Dialogue on Globalization, Occasional Papers N°. 47. Genève, Friedrich-Ebert-Stiftung, 2010, P? 07;

investissements directs étrangers soient actuellement privilégiés par rapport à la main-d'œuvre. Les accords de libre-échange pourraient se révéler particulièrement appropriés pour faire avancer les choses dans un intérêt mutuel dans ce domaine problématique, car les migrations sont un sujet politiquement sensible et économiquement difficile non seulement dans les Etats membres de l'U.E., mais aussi dans les pays en développement. Il est difficile d'obtenir une ouverture au niveau de l'O.M.C., car ses règlements s'appliquent à tous les pays. Il pourrait être plus facile d'y arriver par le biais d'accords de libre-échange qui associeraient une libéralisation du mode 4 à des règles extraites d'accords bilatéraux sur les flux migratoires qui fonctionnent et ils sont axés sur le retour volontaire et l'octroi de visas¹⁶.

Le commerce extérieur : un prétexte pour les migrations : Il est généralement supposé que l'augmentation de la prospérité et la diminution de la pauvreté dans les pays en développement permettraient de lutter contre les causes d'émigration et d'endiguer les mouvements migratoires. A cela s'oppose l'argument selon lequel les populations les plus pauvres surtout n'auraient pas les moyens nécessaires pour émigrer. En conséquence, les accords de libre-échange, qui entraînent dans l'ensemble une hausse des revenus dans les pays concernés, offrirait finalement aux personnes à très faibles revenus l'opportunité financière d'émigrer. La théorie néoclassique du commerce extérieur part du principe que la libéralisation du commerce peut en harmonisant les coûts de la main d'œuvre réduire les migrations ; en outre, cela permet d'améliorer la productivité, de renforcer la croissance et de lutter contre la pauvreté.

Les « migrations circulaires » qui désignent le cycle lorsque des (travailleurs) migrants immigrent dans un pays de destination, puis reviennent dans leur pays d'origine et retournent dans le même pays de destination au moins une fois, pourraient contribuer au transfert de savoir-faire dans les pays en développement sans participer à la fuite des cerveaux, et répondre en même temps aux besoins de main d'œuvre des sociétés vieillissantes des pays occidentaux.

De manière générale, le système du commerce international doit d'avantage prendre en compte les métiers des pays pauvres : La politique commerciale doit éliminer les profondes injustices dans les structures du système du commerce international et ouvrir de nouvelles perspectives économiques aux populations des pays en développement. C'est qu'ainsi que l'on pourra éviter que des personnes se voient contraintes de quitter leur pays pour assurer la survie de leur famille. L'ensemble des règles est plutôt axé sur les intérêts des pays industriels depuis les exceptions pour les subventions accordées dans le secteur agricole jusqu'aux réglementations de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (A.D.P.I.C.), qui entraînent un transfert de ressources conséquent du Sud vers le Nord. Toutefois, ce sont précisément les dérogations prévues par l'O.M.C. pour les P.M.A., initialement introduites pour protéger les pays en développement, qui ont contribué à creuser ces inégalités. Car elles ont, pendant longtemps, amené les P.M.A. notamment à ne pas exprimer leurs intérêts au sein de l'O.M.C. en partant du principe qu'ils n'étaient, de toute façon, pas concernés par le résultat.

Les négociations ont eu lieu sans leur participation, avec pour conséquence qu'il est appliqué des droits de douanes particulièrement élevés précisément aux produits des populations les plus pauvres produits agricoles et textiles et que les pays riches encaissent deux fois plus de droits extérieurs du commerce des pays en développement qu'avec d'autres pays industriels¹⁷. Le manque de ressources humaines et financières empêche également les pays pauvres de participer activement aux processus de négociations. C'est pourquoi la part des P.M.A dans le commerce international n'a guère changé, passant de 0,5 pour cent en 1995 à 1,1 pour cent en 2014¹⁸. Ces problèmes structurels ne pourront être résolus que si les pays en développement participent plus activement aux négociations. Si les négociations de libre-échange tiennent fondamentalement compte de l'aspect du développement durable et si toutes les parties sont prêtes à aborder les futures thématiques d'avenir dans l'intérêt de tous les pays. Les pays en développement doivent davantage faire valoir leurs intérêts au sein de l'OMC pour que le système du commerce international puisse mieux les prendre en compte¹⁹.

¹⁶ Idem

¹⁷ <https://www.wto.org> (Rapport sur le commerce mondial 2016), 03/10/2025.

¹⁸ <https://www.wto.org> (Rapport sur le commerce mondial 2015), 09/10/2025.

¹⁹ Abdelmalki Lahsen et Sandretto, « *Le commerce international Analyse, institution et politique des Etats* », De Boeck Supérieur SA, Belgique, 2017. P. 18.

L'Accord sur la facilitation des échanges, conclu à Bali en 2013, pourrait servir de modèle à de futurs accords pour aider les pays à faibles capacités à s'engager plus activement dans l'aménagement et la mise en œuvre des textes conclus. Pour la première fois, l'ampleur et la vitesse de mise en œuvre d'un accord sont formellement adaptées aux capacités administratives et financières des pays en développement, et en même temps leur application est subordonnée à un soutien sous forme de fonds de la coopération au développement. Le risque est que les pays peu disposés à engager des réformes se servent de cette flexibilité pour retarder la mise en œuvre ; mais, le cas échéant, d'autres pays prêts à entreprendre des réformes malgré des capacités réduites pourront enfin profiter de cette souplesse²⁰. Toutefois, il faudrait aussi renforcer l'OMC au regard des nombreux futurs accords régionaux de libre-échange comme le TTIP ou le TPP, dont la mise en œuvre va renforcer la marginalisation des pays pauvres notamment.

Les actions préconisées : Les relations entre la politique commerciale et les migrations sont très complexes et l'on ne peut, en règle générale, en déduire aucune explication mono causale pour les mouvements migratoires, surtout aussi parce que les politiques nationales des pays de départ ont une part de responsabilité essentielle tant dans les échanges commerciaux que dans les mouvements migratoires. Il existe cependant de nombreux points d'attaque qui permettraient à l'avenir de mieux limiter encore les impacts négatifs de la libéralisation du commerce qui poussent les personnes à émigrer. Dans le même temps il faudrait davantage profiter des opportunités permettant de renforcer les effets positifs des accords en augmentant les exportations et améliorant l'emploi dans les pays partenaires. L'aide pour le commerce est une approche possible, on en trouve d'autres dans les dispositions substantielles des accords de libre-échange, comme précédemment exposé. Il faudrait intégrer toutes ces initiatives dans les efforts réellement entrepris pour adapter le système du commerce international aux objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies.

Les accords de partenariat économique entre les pays occidentaux et l'ACP sont conçus en tenant exceptionnellement compte des conditions rencontrées dans les pays partenaires et en leur accordant pleinement le libre accès aux marchés. Ils constituent une exception parmi tous les accords Nord-Sud, mais aussi dans la politique commerciale de l'UE, qui s'explique par la relation particulière qui existe de longue date entre les pays d'Occident et les pays ACP. Les APE doivent donc surtout faire leurs preuves lors de leur application et montrer qu'ils peuvent contribuer au développement durable des pays partenaires. Vis-à-vis des pays qui peuvent être plus concurrentiels que les pays ACP, l'UE devra se montrer plus conciliante notamment aussi en ce qui concerne l'accès à ses marchés²¹, si elle entend accorder plus de perspectives d'avenir aux populations dans leur propre pays. Une ouverture sérieuse de ses marchés, par exemple aux pays d'Afrique du Nord pour des produits importants pour eux comme l'huile d'olive ou les tomates, sont utiles à cet effet. Toutefois, de telles concessions se feraient au détriment des pays du Sud de l'Europe surtout, qui connaissent actuellement déjà de sérieuses difficultés économiques. De telles décisions exigeraient par conséquent un rééquilibrage dans le cadre de la solidarité occidentale.

5. CONCLUSION

En définitive, la politique commerciale d'Occident conduit à la prospérité des pays du Nord. Malgré les accords de libre-échange, font souvent défaut aux pays en développement. Autrement dit, ces pays demeurent toujours pauvres. Mais Les accords de partenariat économique entre les pays occidentaux et l'ACP sont conçus en tenant exceptionnellement compte des conditions rencontrées dans les pays partenaires et en leur accordant pleinement le libre accès aux marchés. Ils constituent une exception parmi tous les accords Nord-Sud, Néanmoins, La politique commerciale d'Occident accorde des possibilités de migrations légales. Les politiques d'accompagnement, comme la politique du travail ou la politique sociale, jouent également un rôle majeur pour offrir de nouvelles possibilités aux personnes qui se retrouvent au chômage du fait de l'augmentation des importations suite à la libéralisation du commerce. La politique commerciale d'Occident n'est pas fortuite. Car il faut la domination comparative diplomatie et l'influence multilatérale.

REFERENCES

OUVRAGES ET ARTICLES

1. Ayissi Lucien, *Gouvernance et corruption*, l'Harmattan, 2011.
Bécuwé Stéphane, « *Commerce internationale et politiques commerciales* », Collection CIRCA, France, 2006.
2. -Abdelmalki Lahsen et Sandretto, « *Le commerce international Analyse, institution et politique des Etats* », De Boeck Supérieur SA, Belgique, 2017.

²⁰à cet égard l'exposé détaillé d'Evita Schmiege (2016).

²¹ Bécuwé Stéphane, « *Commerce internationale et politiques commerciales* », Collection CIRCA, France, 2006, P. 75.

3. David François, « *Relations économiques internationales La politique commerciale des grandes puissances face à la crise* », Les Editions S.T.H., Paris, 1989.
Endengélé Mpélé Sara, « *L'émigration massive des femmes africaines en Occident au XXème siècle leur présence efficace dans les pays d'accueil & participative en Afrique.* », EdkBooks, Allemagne, 2022,
Lire Harold Garfinkel, *Arguments ethno-méthodologiques*, Paris, Ehess, 1967.
4. Lire Raymond Boudon, *La logique du social*, Paris, PUF, 1979,
5. Mashayekh iMina, “*Contribution of migrants to development: Trade, investment and development linkages*”, Genève, CNUCED, 2009
6. Panizzon Marion “*Trade and Labor Migration: GATS Mode 4 and Migration Agreements*”, in Dialogue on Globalization, Occasional Papers N°. 47. Genève, Friedrich-Ebert-Stiftung, 2010.
7. Pantz Dominique, « *Institutions et politiques commerciales internationales* », *Politique étrangère*, Sachwald, 1999.

2- WEBOGRAPHIE :

- <http://www.oecd.org> (Consulter la page le 24/03/ 2022)
- <http://www.researchgate.net> (Consulter la page le 24/03/2022);
- http://unctad.org/en/docs/emditcncd_01_en.pdf. 24.09.2016.
- <https://www.documents.banquemondiale.org> (Banque Mondiale rapport annuel, 2005-Bilan de l'exercice)10/12/2025.
- <https://www.oecd.org>, 12/11/2025.
- <https://www.wto.org> (Rapport sur le commerce mondial 2016), 03/10/2025.
- <https://www.wto.org> (Rapport sur le commerce mondial 2015)), 09/10/2025.